Motion du conseil d'administration du 12 juillet

D'année en année, notamment depuis la mise en œuvre des responsabilités et compétences élargies – 1er janvier 2011 –, l'université Bordeaux Montaigne est contrainte de mettre en œuvre une politique d'austérité illustrée notamment par le recours aux gels de postes d'enseignants-chercheurs. La conséquence est simple : la dégradation des conditions de travail des personnels et des conditions d'études des étudiants et des étudiantes.

La non-augmentation des moyens délégués à notre établissement, déclinaison locale d'une politique nationale, s'accompagne d'une insuffisance criante de recrutements de fonctionnaires.

En outre, le contenu des discussions autour du projet de loi de transformation de la Fonction publique est sans ambiguïté. Le sous-encadrement chronique, dénoncé depuis tant d'années, ne reçoit qu'une réponse : les CDD à perpétuité.

Si elle dégrade la vie des personnels, cette précarité généralisée détruit également le service public, en imposant une logique de temps court, de mission, là où l'Université requiert le temps long, celui de la production, de la transmission et de la valorisation du savoir, sans autre préoccupation que l'intérêt général. La généralisation des projets, seule perspective proposée pour obtenir les nouveaux financements nécessaires au développement de la recherche et de l'enseignement, impose cette même logique, tout en faisant perdre beaucoup de temps dans la constitution de dossiers. Mettant en concurrence les universités entre elles et les territoires qui les accueillent, elle met gravement en cause l'égalité des citoyens et des citoyennes que sont les étudiantes et les étudiants devant l'accès au savoir.

À l'heure où, en particulier avec la mise en œuvre de l'arrêté Licence, notre établissement doit proposer de nouvelles dispositions pour accroître encore la réussite des étudiants et des étudiantes, nous, organisations syndicales représentées au comité technique et au conseil d'administration, demandons les moyens financiers pour pouvoir remplir nos missions de services publics. À l'heure actuelle, il manque 181 postes d'enseignants et enseignants-chercheurs. Un déficit important en postes BIATS est également à déplorer (74ème établissement sur 77 au nombre de postes de BIATS pour 1000 étudiants, soit par exemple un déficit de 90 postes par rapport aux autres établissements SHS).

Nous, élus du CT et du CA de l'université Bordeaux Montaigne, demandons à la ministre de remédier à ce sous-encadrement dès le budget 2020. Nous appelons les autres universités, et leurs président.e.s, à adopter notre démarche, à chiffrer leurs besoins et à les réclamer au ministère. Ainsi, la Conférence des Président.e.s d'Université pourra produire un chiffrage national et reprendre à son compte ces demandes. Pour nous, le service public n'est pas un coût, c'est un droit fondamental pour tou.te.s les citoyen.ne.s.

Université Bordeaux Montaigne
Domaine universitaire F-33607 PESSAC Cedex
tél : +33 (0)5 57 12 44 44
www.u-bordeaux-montaigne.fr